



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

### **La ministre Julie Boulet nie les conséquences de ses décisions Des jeunes tentent de lui ouvrir les yeux en lui livrant un film documentaire**

**Montréal, mercredi 22 juin 2011** – Le Rassemblement de la Jeunesse citoyenne (RAJE citoyenne) et ses alliés ont livré un film documentaire intitulé *Si on existait : le film d'une lutte pour exister* aux bureaux de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il a été conçu à partir d'une tournée vidéo auprès d'une quinzaine de groupes de jeunes adultes de Montréal, Longueuil, Cowansville, Drummondville et Saint-Hyacinthe. Le RAJE citoyenne a préparé une synthèse d'une heure quinze de réalité visant à sensibiliser la ministre et lui permettre d'amorcer une réflexion sur la solidarité sociale et ses responsabilités.

La ministre Boulet et les membres de son cabinet ont démontré une grossière méconnaissance de la situation des jeunes en difficulté et continuent de mettre en place des mesures qui ne font qu'aggraver la précarité des personnes. Selon le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), les refus liés aux demandes de prestations d'aide sociale dans la région de Montréal ont passé de 20% à 47,7% en un an, soit plus du double qu'en 2009. Sans compter qu'il est difficile pour les demandeurs de prestations d'obtenir une rencontre initiale avec un agent des Centres locaux d'emploi (CLE), éternisant ainsi les délais avant d'obtenir un premier chèque. «Le 1<sup>er</sup> mois et demi, j'étais vraiment tout seul et je ne comprenais rien à ce système-là», mentionne un jeune dans le film. La ministre refuse de voir que ses mesures appauvrissent les plus démunis.

En effet, l'aide sociale et les programmes d'employabilité et de retour aux études d'Emploi-Québec sont trop souvent inaccessibles ou inadaptés. «S'il y avait des chèques plus faciles à avoir pis des programmes plus faciles à atteindre, au lieu de passer 1 an, 2 ans à l'aide sociale, les jeunes passeraient 1, 2 ou 3 mois pis ce serait fini», a exprimé une intervenante lors de la tournée vidéo. L'aide financière est trop souvent insuffisante et l'accompagnement inexistant ce qui engendre une succession de problèmes : stress, endettement, perte de logement, etc. «Si ton loyer coûte 600\$, pis que sur le bien-être t'as juste 600\$, pis que tu ne te trouves pas de job, qu'est-ce que tu peux faire? Tu perds tout...» La ministre, en croyant faire des économies à court terme en réduisant l'accessibilité et la qualité des services, ne se rend pas compte qu'elle fait d'Emploi-

Québec une agence gouvernementale de plus en plus inefficace et contre-productive dans l'amélioration des conditions de vie et d'insertion de la jeunesse québécoise.

En lui livrant ce film documentaire, le RAJE citoyenne demande à la ministre Julie Boulet de prendre ses responsabilités, d'arrêter de nier l'existence de problèmes à Emploi-Québec et dans les CLE, de reconnaître tous les groupes et coalitions qui désirent la rencontrer, d'apprendre ce que veut dire la solidarité sociale et de poursuivre les négociations avec le RAJE citoyenne qui ont été interrompues de façon unilatérale par ses attachés politiques en mars dernier.

Disponibles en ligne

Le film documentaire : <http://www.vimeo.com/25332806>

La bande-annonce : <http://www.youtube.com/watch?v=f6FJsp2rSHc>.

Tous sont invités à la projection publique du film documentaire le jour même, à 18h30, au Comité d'Éducation des Adultes (CEDA) au 2515, rue Delisle, métro Lionel-Groulx, Montréal.

Source :

Maxime Boucher, François Labbé ou Isabelle Gendreau

Regroupement des Auberges du cœur du Québec

(514) 523-8559 / cellulaire : (514) 651-6509

Le Rassemblement de la Jeunesse citoyenne (RAJE citoyenne) est un groupe de jeunes adultes militants désirant améliorer leur qualité de vie et leur avenir. Il est né d'une initiative du Regroupement des Auberges du cœur du Québec. Les actions du RAJE citoyenne sont décidées et menées par et pour les jeunes qui en font partie.

-30-

**Le Rassemblement de la jeunesse citoyenne est financé par :**

